

Rentrée universitaire : de nouvelles mesures pour les étudiants

A l'occasion de la rentrée universitaire, la Ville de Paris, en lien avec le Crous de Paris, intensifie sa politique de vie étudiante pour encourager l'installation des étudiants dans la capitale et améliorer leur qualité de vie.

Les classements internationaux rappellent régulièrement que Paris joue un rôle premier en tant que ville universitaire, qu'il s'agisse de la qualité de l'accueil ou des infrastructures. En juin dernier, QS Best Cities a classé Paris « meilleure ville étudiante au monde ». Ces résultats découlent d'une politique forte menée par Anne Hidalgo depuis le début de la mandature. A cette nouvelle rentrée, plusieurs mesures s'appliquent.

Des logements à Paris réservés aux étudiants

Pour cette rentrée, Paris poursuit son ambition quant au logement étudiant. Depuis 2014, 3653 nouveaux logements étudiants ont été créés à Paris (agrées ou se sont vus délivrés un permis de construire) sur un objectif de 6 000 logements durant la mandature. L'ensemble de ces logements respecte l'engagement de Paris en faveur de l'environnement. Ils offrent des lieux de rencontres au travers de salles de vie collective, de terrasses ou de jardins partagés. La Ville dédie de nombreuses parcelles municipales à la construction de logements étudiants, notamment autour de nouveaux sites universitaires de Paris comme le campus « Nation » de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (12e), le campus « Condorcet » (18e), ou encore à travers l'aménagement de la parcelle Censier (5e) qui sera dédié à la vie étudiante, la jeunesse et l'innovation.

- L'exemple de la résidence Vincent Auriol : 374€ par mois pour 20m²

Au 148-150, boulevard Vincent Auriol (13^e), la Ville a investi 2.768.500€ pour la construction d'une résidence étudiante. Elle accueille 22 logements dont 7 colocations, un jardin partagé, une laverie, un local à vélo. Le loyer est en moyenne de 374€/mois pour une surface d'environ 20m² par étudiant, avant déduction d'aides au logement. La construction est respectueuse du Plan Climat de la Ville. Les colocations sont animées par l'association AFEV qui monte des projets solidaires en liens avec les associations du quartier et les habitants.

Inauguration : mercredi 21 septembre 2016

Des nouveaux espaces pour les étudiants

La Ville de Paris et l'Etat investissent pour rendre modulables des lieux du quotidien en espace de travail. Ces tiers-lieux invitent de nouveaux usages dans des espaces déjà existants. Halls ou

restaurants universitaires, une fois décloisonnés deviennent studieux et conviviaux grâce à un équipement complet en mobilier modulable, wifi, éclairage et acoustique adaptés. La Ville et le Crous de Paris cofinancent 12 lieux de vie pour un montant de 1.1M€.

3 tiers-lieux ouvrent leurs portes tous les jours de la semaine de 16h à 20h :

- Cafétéria Olympes de Gougés (13^e)
- Restaurant universitaire Mazet (6^e)
- Salle de convivialité de la résidence Delphine Seyrig (19^e)

9 autres ouvriront prochainement :

- Restaurant univ. Bullier (5^e)
- Restaurant univ. Halle aux Farines (13^e)
- Restaurant univ. Dauphine (16^e)
- Espace univ. Cîteaux (12^e)
- Résidence univ. Fontaine-au-Roi (11^e)
- Résidence univ. Chevaleret (13^e)
- Résidence univ. Saint-Jacques (14^e)
- Résidence univ. Delaître (18^e)
- Résidence univ. Rosa Parks (19^e)

La Maison des Initiatives Etudiantes renforce son action

Au sein de ses deux sites, la MIE fournit un travail exceptionnel pour accompagner gratuitement les étudiants parisiens dans de nombreux aspects de leur vie associative. Pour cette rentrée, la MIE renforce son action en donnant la possibilité de réserver ses espaces **7jrs/7**, contre 6 actuellement. Les équipements pourront dorénavant être réservés le dimanche, sous la responsabilité des associations conventionnées Ville de Paris.

Paris prend soin des étudiants

Pour la Ville de Paris, la vie étudiante constitue une étape décisive dans l'acquisition des bons réflexes sanitaires. Pour cette rentrée, une nouvelle permanence psychologique gratuite et un établissement de santé ouvrent leurs portes. De plus, les Assises parisiennes de la santé traitent la question des politiques de santé vis-à-vis des jeunes et des étudiants.

- Les permanences psychologiques anonymes et gratuites se tiennent à la MIE 50, rue des Tournelles (3^e) et à la Résidence Ménilmontant 109, rue de Ménilmontant (20^e) Paris. Prise de RDV etudiants@apaso.fr
- La Ville de Paris a alloué une enveloppe de 280 000€ pour le Centre Colliard, 4 rue Quatrefoies (5^e). Il est composé de 4 pôles : un centre de santé, un centre de planification et d'éducation familiale, un service de soins psychologiques et une résidence adaptée pour étudiants en situation de handicap physique lourdement dépendant.
- Prochains débats dans le cadre des Assises parisiennes de la santé : « faut-il un lieu dédié à la santé des jeunes ? » le 14 septembre à l'école Estienne (13^e) et « la santé mentale des étudiants » le 29 septembre à la Mairie du 5^{ème} arrondissement.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr